



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N° 04/29062023

OBJET : OCTROI DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DE SAINT LEU

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	26
Procurations	08
Votants	34
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

Etaient présents : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1^{er} Adjoint), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

Absents : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

DELIBERATION N° 04/29062023**OCTROI DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DE SAINT-LEU***Direction Education et Cadre de Vie / Culture***Le Maire expose :**

Le Conseil Municipal réuni le 6 avril 2023 (affaire n°13/06042023), a validé la ventilation et les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2023.

La Commune, sollicitée par l'association des agriculteurs de Saint Leu, souhaite l'accompagner dans la mise en place de sa manifestation les 1^{er} et 2 juillet 2023, sur la place du Foirail.

Pendant ces deux jours, un événement festif autour de la découverte du métier d'agriculteur, ainsi que les produits associés et dérivés, sera proposé.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER SUITE** à la demande de l'association pour le montant suivant :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	DATE DE LA DEMANDE
Association des agriculteurs de Saint Leu	4 000,00 €	9 mai 2023

La dépense sera imputée sur le chapitre 75.

- **AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 4 000.00 € à l'Association des agriculteurs de Saint-Leu, pour l'organisation de sa manifestation les 1^{er} et 2 juillet 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 05 JUIL. 2023
Le Président de séance,


BRUNO DOMEN

